



Carnet du rameur



Florent Arbib
Photographie

REGLES DE VIE AU CLUB – PROPRETE ET SECURITE

Tout sociétaire responsable de dégradation volontaire ou vol sera immédiatement radié du club et des poursuites seront engagées à son encontre

Propreté et hygiène

Même si une société de nettoyage intervient régulièrement au club, les licenciés doivent tous contribuer au maintien de la propreté et du rangement. Les locaux et le matériel doivent rester propres :

- Utiliser les poubelles installées dans les vestiaires et dans la cour pour déposer vos bouteilles vides et tous autres déchets,
- Les ergos doivent être nettoyés après chaque utilisation,
- Les jours de pluie, s'essuyer les pieds en rentrant dans les vestiaires par la porte latérale afin de ne pas salir inutilement les escaliers et la salle d'ergo,
- Ne pas laisser trainer de linge sale et d'emballages de shampoing, gel douche dans les vestiaires, les douches et la salle de musculation,
- Laisser propre les toilettes comme si c'était chez vous !

Plusieurs fois par an, des « séances » de nettoyage des espaces verts, des locaux sont organisées. Les sociétaires sont tous concernés par l'entretien de notre patrimoine commun, et il est souhaitable et apprécié que vous puissiez participer.

REGLE DE SECURITE

Toutes les décisions relatives à la sécurité prises par le comité directeur, son président ou les entraîneurs devront être impérativement appliquées. Les membres du Comité directeur et les Encadrants sont tenus de les faire appliquer.

Chaque rameur doit être à jour de sa cotisation et de sa licence. En cas de rameur invité, il doit se faire connaître du comité directeur et posséder une licence valide.

L'ensemble des consignes de sécurité, le plan de circulation sont affichées dans le hangar à bateaux.

Les règles de base sont les suivantes :

- Ne pas courir dans les hangars à bateaux, les escaliers,
- Tenir impérativement la rampe d'escalier à la montée ainsi qu'à la descente,
- Il est **strictement interdit** de fumer dans les locaux,
- Il est **strictement interdit** de boire de l'alcool dans les locaux ailleurs qu'au bar,
- La traversée de la route malgré les panneaux et le dos d'âne doit s'effectuer avec une grande prudence,
- En hiver le ponton peut être extrêmement glissant. Les premiers rameurs présents peuvent sécuriser le ponton en y mettant du sable / sel disponible à l'entrée du club dans les seaux.

Le stationnement de véhicules (voitures, vélos, motos) ne doit en aucun cas :

- Gêner la libre circulation des personnes, des remorques, des bateaux,
- Gêner une sortie de secours ou l'accès à un équipement de sécurité (extincteurs, défibrillateurs...),
- Il est **strictement interdit** de se garer dans la propriété devant ou derrière le bâtiment (à côté du terrain de volley) - Cette possibilité de parking étant réservée aux entraîneurs.

ACCIDENT

En cas d'accident, il est important que les encadrants ou membres du club soient informés. L'appel des secours doit se faire le plus rapidement au niveau du club ou via un téléphone portable. Le rameur qui appelle les secours (18 ou 112) doit préciser :

- Le lieu
- La nature de l'incident,
- Le nombre de personnes concernées.

Adresse du Club : 12, quai Clémenceau 69300 Caluire

CAHIER DE SORTIE

Avant chaque sortie sur l'eau **tous les rameurs** (compétiteurs compris) doivent s'inscrire sur le cahier de sortie en indiquant les renseignements suivants :

- Date
- Nom de famille des rameurs et du barreur
- Nom du bateau
- Heure de sortie
- Lieu de navigation (BASSIN, ILE ROY, BARRAGE)

Au retour, l'heure de retour et les éventuelles réparations nécessaires doivent être notées.

NAVIGATION

Les embarcations à rames doivent circuler entre trois et cinq mètres du bord environ et en respectant le plan de circulation affiché dans le hangar à bateaux. Les zones de danger sont clairement signalées sur le plan, bien les intégrer et les comprendre. Pour une bonne entente avec l'ensemble des usagers, attention aux lignes de pêches si vous ramez trop proche du bord.

Les péniches et autre bateaux moteurs sont prioritaires.

Les embarcations à rames ne doivent jamais circuler au centre du chenal, sauf pour traverser d'une rive à l'autre.

Pour traverser d'une rive à l'autre, attendre le passage des embarcations et la fin de leurs vagues.

Ne jamais traverser lorsqu'une péniche est en approche.

Il est interdit de stationner sous un pont.

PLAN DE CIRCULATION

Le plan de circulation est affiché dans le hangar à bateaux.



rev. mars 2018

Dans le bras droit de l'Île Barbe :
- montée rive gauche
- descente rive droite

ZONE DE DANGER - COLLISION
Croisement de nombreux bateaux au niveau du ponton de l'ACLCL.

Risque de collision avec les embarcation de l'ACLCL

Visibilité réduite

PK9,5

"ACLCL"
Aviron Club de Caluire

ZONE DE DANGER - COLLISION
Haut fond au niveau de la pointe Sud de l'Île barbe.

Risque de collision avec les embarcation du CAL

"CAL"
Cercle de l'Aviron de Lyon

PK 8,5

La descente de la Saône se fait rive droite

Rive droite

La montée de la Saône se fait rive gauche

Rive gauche

PK 8

Aire d'attente pour alternat

PK 7,5

CONDITION DE NAVIGATION
- Tout type d'embarcation
- Sortie en autonomie :
1. titulaire du brevet d'argent
2. respect du règlement sécurité du CAL

Plan de circulation

PK 7,5 Mazaryk – Pointe sud Ile Barbe PK 9,5

Pont Schuman

PK 7

Passerelle Mazaryk



rev. mars 2018

Lors du passage du pont de Collonges et du pont de chemin de fer, emprunter la petite arche rive droite en montant, et la petite arche rive gauche pour descendre la Saône. Le passage sous l'arche rive gauche peut être dangereux par la présence de haut fond, il est toléré de passer par le bord de l'arche central.

CONDITION DE NAVIGATION

- Bateaux avec barreur
- Bateaux sans barreur avec bateau de sécurité
- Drapeau vert (débit inférieur à 950 m³/s)
- Respect du règlement sécurité du CAL

Ile Roy

PK 12,5

PK 12
Pont du chemin de fer
Pont de Collonges

PK 11,5

Rive GAUCHE

La descente de la Saône se fait rive gauche 

PK 11

Rive DROITE



La montée de la Saône se fait rive droite

Dans le bras droit de l'île Barbe :

- montée rive gauche
- descente rive droite



OBSERVER UNE FORTE VIGILANCE
Danger collisions

PK 10,5

ZONE DE DANGER - COLLISION

Lors de la descente, pour rejoindre le bras droit de l'île Barbe, **passer entre les 2 poteaux rouge**, changer de rive au niveau du PK10,5 (JUSTE après de premier poteau rouge) et **marquer la priorité aux bateaux qui remontent depuis le ponton de l'AUNL**. Attention, le courant qui peut vous rabattre sur le 2eme poteau.

Utiliser ensuite la rive droite du canal droit de l'île Barbe.

"AUNL"
Aviron Union
Nautique de Lyon

PK 10

PK 9,5

Pont de l'île barbe

Plan de circulation

PK 9,5 Pointe sud Ile Barbe – Pointe sud Ile Roy PK 12,5



rev. mars 2018

Écluse et barrage de Couzon

Pont du barrage de Couzon

CONDITION DE NAVIGATION

- Bateaux avec barreur
 - Bateaux sans barreur avec bateau de sécurité
 - Drapeau vert (débit inférieur à 950 m³/s)
 - Respect du règlement sécurité du CAL
- Autorisation du 1er novembre au 31 mars

Danger collisions + fort courant

Danger collisions

Danger collisions

Danger haut fond

La descente de la Saône se fait rive gauche



ZONE DE DANGER - COLLISION

Attention, zone de hauts fonds (rochers affleurants).



La montée de la Saône se fait rive droite

Rive droite

Rive gauche

Plan de circulation

PK 12,5 Pointe sud Ile Roy – Fontaines/Saône PK 15,7

LIMITE DU BASSIN DE NAVIGATION

Les activités sportives sur la Saône sont réglementées par l'Arrêté préfectoral 2014/224-0005 mais certaines restrictions complémentaires sont définies par le Club. Sous réserve de modification de l'Arrêté préfectoral, ses limites sont :

Entre PK7.5 et PK9.5 (jusqu'à la pointe sud de l'île Barbe) :

Dans le sens du courant, la circulation s'effectue **rive droite**,

Dans le sens inverse du courant, la circulation s'effectue **rive gauche**.

Entre PK9.5 PK12.5 (uniquement bateau avec barreur ou canot de sécurité)

Dans le sens du courant, la circulation s'effectue **rive gauche**,

Dans le sens inverse du courant, la circulation s'effectue **rive droite**.

Entre PK12.5 et PK15.7 (uniquement du 1^{er} Novembre au 31 mars et bateau avec barreur ou canot de sécurité)

Dans le sens du courant, la circulation s'effectue **rive gauche**,

Dans le sens inverse du courant, la circulation s'effectue **rive droite**.

Entre le PK7.5 et le PK8, des péniches sont stationnées.

Il est donc interdit de naviguer **en aval du pont Schuman**. La navigation entre PK12.5 et PK15.7 est autorisée uniquement du 1^{er} Novembre au 31 Mars et pour les bateaux avec barreur ou avec canot de sécurité.

Toute navigation des bateaux à rames est interdite dans le bras gauche de l'île Barbe.

L'encadrement et le suivi des équipages s'organisent dans le Bassin de La Caille (entre le Pont Schuman et la pointe sud de l'île Barbe).

RESTRICTIONS, CAS D'INTERDICTION DE SORTIE

Les Encadrants et les membres du comité directeur apprécient l'état du bassin et les conditions de sécurité. Selon les circonstances décrites ci-dessous, ils peuvent interdire les sorties ou réduire les limites du bassin d'entraînement :

- **Brouillard** : interdiction de sortie si la visibilité est inférieure à 300 m (du club nous devons voir l'autre rive sans difficulté).
- **Crue** : le bassin est déclaré en crue lorsque le service de la navigation annonce un débit de 1200m³/s.
 - **> 1200 m3/s** : interdiction de sortie – **drapeau rouge**
 - **Entre 900 et 1200 m3/s** : **drapeau orange**. Uniquement bassin de la caille dit « BASSIN » pour le cahier de sortie. Les encadrants, entraîneurs peuvent toutefois rajouter des restrictions temporaires (uniquement bateaux barrés ou bateaux barrés suivi par bateau de sécurité - pas de skiff par exemple si présence d'objets flottants).
- **Froid** : du 1^{er} novembre au 31 mars, les sorties en skiff, double scull et pair-oar sont interdites en dehors des heures de présence des Entraîneurs - sauf autorisation expresse du Président pour les seniors et les juniors (ayant présenté une autorisation de leurs parents). Si la température de l'air mesurée sur le ponton est inférieure à 0°, les sorties en skiff, pair-oar et double scull sont interdites aux compétiteurs et aux loisirs. Les sorties en canoë sont interdites aux loisirs débutants. Les autres embarcations « compétitions » outriggers doivent être suivies en canot à moteur ;
- **Nuit** : il est interdit de ramer la nuit.

- **Orage** : interdiction de sortie. Le risque d'attirer la foudre est très élevé (point haut sur l'eau, utilisation de matériaux composite) (embarcations sur l'eau, pelles en carbone...). Cet épisode météorologique s'accompagne souvent de violents coups de vent.

Les jours d'interdiction totale de sortie, une flamme rouge est apposée à l'entrée du club.

Les conditions météorologiques empêchant les sorties en bateau (tempête, crue, température, etc.) ne donneront aucun droit à remboursement des cotisations.

Si les conditions se dégradent trop rapidement et s'il n'est pas possible de regagner le club, il faut trouver un abri (espace abrité, pont, berge permettant l'accostage, etc.) et attendre en toute sécurité des conditions plus clémentes ou les secours.

Il est **strictement interdit** de naviguer le dimanche après midi,

Il est **strictement interdit** de naviguer après l'heure du coucher du soleil,

Il est **strictement interdit** de naviguer sans présence de l'équipe d'encadrement, et d'un bateau de sécurité sur le plan d'eau sauf rameurs confirmés titulaires d'un brevet d'aviron d'argent ou d'or,

Il est **strictement interdit** de naviguer en dehors des horaires d'ouverture du CAL. (Les horaires sont affichés à l'accueil et sont consultable sur le site web).

Les **rameurs confirmés** (minimum aviron d'argent) peuvent sortir sans présence d'un bateau de sécurité, mais doivent obligatoirement noter leur sortie sur le registre prévu à cet effet **et** signaler leur présence à une personne responsable du Club. Pour les **compétiteurs mineurs** une autorisation parentale est demandée.

POSITION DE SECURITE

Une des règles de base est de ne jamais lâcher les pelles sur l'eau. Dans le cas où le rameur a besoin de ces mains (retirer un vêtement, boire, effectuer un réglage...) La position suivante de sécurité doit être utilisée permettant de se libérer les mains tout en conservant la stabilité du bateau :

- Poser les pelles à plat sur l'eau, sans les enfoncer.
- Tenir les pelles coincées entre les cuisses (jambes repliées) et le buste
- Passer les bras par-dessus les pelles : les mains sont libres.



VAGUE

Le passage d'une embarcation à moteur génère des vagues. Il est souvent préférable de respecter les consignes suivantes :

- Orienter le bateau parallèlement aux vagues,
- S'arrêter,
- Garder les jambes et bras allongés,
- Mettre les palettes à plat sur l'eau en attendant que les vagues passent,
- Faire gîter le bateau (en suivant le rythme des vagues) pour que la bordée qui les reçoit soit plus haute que l'autre.

COLLISION

Les collisions entre 2 embarcations peuvent avoir de lourdes conséquences matérielles et corporelles à cause de l'imprévisibilité des chocs, des parties saillantes que présentent l'étrave, les portants et les palettes et de la vitesse de déplacement. Les rameurs doivent :

- Respecter les règles de circulation.
- Se retourner fréquemment : le contrôle de l'espace arrière est primordial pour naviguer en toute sécurité. Une vigilance accrue lors de manœuvres ou sur les espaces de croisements ou proximité des autres clubs.
- Ne pas hésiter à indiquer votre présence aux bateaux qui arrivent vers vous.
- Dans le cas de bateau long, le chef de nage et le rameur de proue peuvent participer avec le barreur au contrôle de l'évolution de l'embarcation.



Berlin 1936, accident durant les JO de Berlin 1936. A l'origine de la boule de protection.

En cas de collision, un constat sera établi (comme pour un accident de la circulation routière) et le partage des responsabilités tiendra compte de ces différents éléments.



CHAVIRAGE

En cas de chavirage, les consignes de sécurité suivantes doivent être appliquées :

- Ne pas paniquer,
- Ne pas tenter de nager,
- S'assurer que l'ensemble de l'équipage a refait surface,
- Utiliser le bateau comme flotteur, mettre le buste hors de l'eau et attendre du secours,
- Ne pas quitter le bateau, qui est un gage de sécurité, qu'en cas de danger immédiat. Dans ce cas et dans la mesure du possible, utiliser les avirons comme flotteurs sans chercher à récupérer le bateau,
- En cas d'eau froide, veiller à ce que le corps ne perde pas trop de chaleur :
 - Ne pas faire trop de mouvements,
 - Se tenir le plus possible recroquevillé,
 - À plusieurs, se tenir serrés les uns contre les autres.



Si vous apercevez une personne à l'eau porter secours en allant informer le canot moteur le plus proche quelque soit le club.

CANOT A MOTEUR

Aucun rameur ne peut sortir s'il n'y a pas sur la base, une personne capable de lui porter secours en canot à moteur.

Avant chaque sortie, les rameurs doivent s'assurer de la présence sur l'eau du canot à moteur en état de marche, amarré au ponton, muni des équipements obligatoires et participer, le cas échéant à son installation.

Le port du gilet est obligatoire pour toute personne naviguant sur un canot à moteur.

Seules les personnes titulaires du permis bateau et habilitées par le président peuvent piloter les bateaux moteur.

HABILLEMENT

Le port d'une tenue adaptée à l'aviron est obligatoire (vêtement près du corps). Les vêtements amples sont à proscrire pour éviter tout accrochage avec les pelles.

Au printemps/été, le port de lunettes de soleil est conseillé afin d'éviter la réverbération de l'eau.

En été, une crème solaire, casquette permet d'éviter les coups de soleil, les coups de chaleur et l'insolation. En hiver, les collants et protection thermique sont fortement conseillés. Il est en particulier interdit de naviguer torse nu sur le bassin.

PONTON

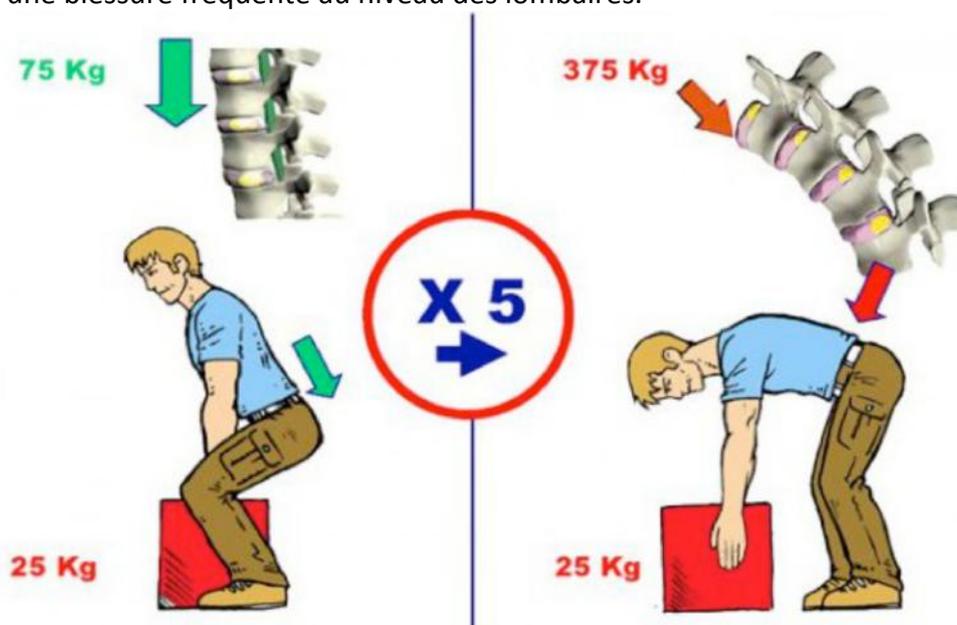
En hiver le ponton peut être extrêmement glissant. Les premiers rameurs présents peuvent sécuriser le ponton en y mettant du sable / sel disponible à l'entrée du club dans les seaux.

MANIPULATION DU MATERIEL

De manière générale pour éviter blessure et accident, il est souhaitable de :

- Toujours manipuler les embarcations avec au minima le nombre de membres de l'équipage (5 personnes pour une yolette, 4 pour un 4 non barré, 2 pour un double...),
- S'entraider,

Toujours avoir le dos droit, jambes pliées. Se pencher jambes droites pour soulever une charge lourde est une blessure fréquente au niveau des lombaires.



Les consignes de manipulation doivent être données par une seule personne pour éviter les confusions.

Prendre uniquement une embarcation adaptée à votre niveau d'autonomie et à votre licence (loisirs ou compétitions).

Prendre uniquement les pelles associées aux bateaux. La référence des pelles se trouve sur le panneau d'affichage dans le hangar.

Ne jamais poser par terre des bateaux. Utiliser systématiquement les chariots (yolette, canoë et canoë double) et les tréteaux pour tous les autres bateaux.

ETAT DU BATEAU/ENTRETIEN

Avant et après chaque sortie, les rameurs s'assurent du bon état de l'embarcation (boule obligatoire, lacet de sécurité, état des rails et bon fonctionnement des coulisses, bon fonctionnement des dames de nage, bouchons ou trappes bien fermés, barre et son mécanisme fonctionnent correctement, ...).



Après chaque sortie, les rameurs peuvent, en fonction de leurs compétences, effectuer des petites réparations nécessaires au bon entretien des embarcations utilisées (écrous manquants, fixation sellettes ou planches de pieds...).

En cas de réparations plus importantes, il est important de le signaler sur le cahier de sortie (rubrique « remarques ») et d'en informer un Encadrant.

Après chaque sortie, les équipages doivent nettoyer les coques utilisées (intérieur et extérieur) ainsi que les rails.

DU HANGAR AU PONTON

Cas des canoës, canoës double, yolettes :

- S'assurer que la voie est libre de tout obstacle (escabeau, tréteaux, pelles au sol...).
- Se positionner de part et d'autre du bateau,
- Tirer les glissières s'il y en a,
- Soulever l'embarcation en même temps avec le dos droit,
- Au moment de sortir faire attention de ne pas toucher d'autres bateaux ou tout autre obstacle. Si nécessaire, faire pencher le bateau pour éviter de toucher les dames de nage des bateaux à proximité,
- Pour les embarcations situées sur les chariots ou les portoirs bas, bien plier les jambes,
- A la sortie du hangar ou de la zone de stockage retourner le bateau en le soulevant suffisamment haut pour que les portants ne touchent pas le sol,
- Saisir le bateau uniquement par le plat bord (yolettes bois), le haut de la coque (canoë et canoë double) et jamais par les portants ou les croissillons,
- Poser le bateau sur un chariot. Le chariot doit être placé au milieu du bateau. Attention à bien orienter la barre à gauche ou à droite pour qu'elle ne repose pas sur le sol,
- Contrôler le bateau,
- Mettre les pelles dans le bateau,
- Rouler le bateau jusqu'au ponton.



Cas des autres embarcations :

- S'assurer que la voie est libre de tout obstacle (escabeau, tréteaux, pelles au sol...).
- Se positionner de part et d'autre du bateau,
- Tirer les glissières s'il y en a,
- Si utilisation des escabeaux, s'assurer qu'ils sont bien stables et monter au milieu, jamais proche du bord.
- Soulever l'embarcation en même temps avec le dos droit,
- Au moment de sortir faire attention de ne pas toucher d'autres bateaux ou tout autre obstacle. Si nécessaire, faire pencher le bateau pour éviter de toucher les dames de nage des bateaux à proximité,
- Pour les embarcations situées sur les chariots ou les portoirs bas, bien plier les jambes,
- A la sortie du hangar ou de la zone de stockage retourner le bateau en le soulevant suffisamment haut pour que les portants ne touchent pas le sol,
- Ne jamais saisir le bateau par les portants,
- Retourner le bateau et poser le sur des tréteaux (ne jamais poser une embarcation autre que yolette, canoé sur un chariot : le risque de casse est important),
- Contrôler le bateau,
- Descendre les pelles sur le ponton,
- Après le contrôle soulever l'embarcation en même temps avec le dos droit,
- Le retourner en faisant attention aux portants,
- Tenir le bateau avec les 2 mains, bras tendus « BRAS »,
- A l'ordre « EPAULE », monter le bateau sur les épaules,
- Avancer jusqu'au ponton (il est aussi possible de le déplacer bras tendu « BRAS »).

TRAVERSEE DE LA ROUTE

Même s'il y a un dos d'âne et un passage piéton, la traversée de la route doit s'effectuer en redoublant de précautions. Il est fortement recommandé qu'un rameur puisse être en amont du bateau pour indiquer aux automobilistes la traversée d'un bateau.

Si aucune personne ne peut vous aider, redoubler de prudence et bien contrôler la non présence de voitures avant de tourner la pointe de votre bateau perpendiculairement à la route.



Cas des canoés, canoés doubles, yolettes :

- Positionner le chariot en bas de descente et descendre les pelles sur le ponton,
- Se placer de part et d'autre de l'embarcation,
- Soulever le bateau pour retirer le chariot,
- Porter le bateau bras tendu par le plat bord la coque,
- Rester attentif tout au long de la manipulation principalement au niveau des marches.
- Se positionner le long de Saône,
- Les personnes se situant côté opposé à la Saône maintiennent le bateau pendant que les autres font le tour rapidement pour venir aider ceux qui tiennent le bateau,
- Mettre le bateau à l'eau en pliant les genoux et en évitant que la coque touche le ponton. Une attention particulière au niveau de la dérive.
- Armer le bateau :
 - Les rames tribord doivent être mises en premier et bordées complètement, arrondi de la pelle vers le haut afin d'éviter d'abîmer la peinture,
 - Ensuite on équipe le côté bâbord sans border les pelles et en les posant sur le plat bord opposé.

Autres embarcations :

- Rester attentif tout au long de la manipulation principalement au niveau des marches,
- Se positionner le long de la Saône,
- De l'épaule, monter le bateau au dessus de la tête à l'ordre « TETE »,
- A l'ordre « ENROULEE » on bascule le bateau pour le mettre à l'eau en l'enroulant autour de l'épaule côté Saône,
- Mettre le bateau à l'eau en pliant les genoux et en évitant que la coque touche le ponton. Une attention particulière au niveau de la dérive.
- Armer le bateau :
 - Les rames tribord doivent être mises en premier et bordées complètement, arrondi de la pelle vers le haut afin d'éviter d'abîmer la peinture,
 - Ensuite on équipe le côté bâbord sans border les pelles et en les posant sur le plat bord opposé.



EMBARQUEMENT ET DEPART

- Faites vos réglages (planche de pied...)
- Le barreur, si bateau barré, doit s'installer en premier,
- A l'ordre du dernier rameur (2, 4, 8), on embarque en bordant bien les avirons en calant les colliers des rames contre les dames de nage.
- On tient les 2 poignées dans la main droite et on tient le plat bord avec la main gauche,
- Mettre le pied droit sur la planchette à l'ordre « PLANCHETTE » (ne jamais mettre un pied dans le fond du bateau),
- A l'ordre poussée, l'ensemble des rameurs pousse avec le pied gauche pour décoller du ponton et les rameurs peuvent s'asseoir sur la coulisse,
- Eloignez vous du ponton pour effectuer vos derniers réglages et profitez de votre sortie.
- Attention au courant qui peut vous ramener vers le ponton et aux autres embarcations sur l'eau qui remontent.
- Il est possible pour les moins aguerris de s'installer dans le bateau et de se faire pousser au large par quelqu'un sur le ponton.

AUTONOMIE ou RESTRICTIONS APPLIQUEES AUX RAMEURS LOISIRS/DEBUTANTS

On parle de sortie en autonomie si la séance n'est pas encadrée, ou hors de la vue de l'encadrant lors d'une séance encadrée. Tous les bateaux ne sont pas accessibles à tous pour des raisons de sécurité et de valeur. Certains bateaux sont réservés uniquement à la compétition (autocollant COMPETITION apposé sur le bateau), car ils sont très chers et fragiles. Les embarcations loisirs sont indiquées par un autocollant LOISIR. D'autres embarcations sont réservées à AVIRON SANTE.

Tarif pour information :

- paire aviron loisirs : 350€ / paire aviron compétition : 800€
- double canoë loisirs : de 2 500€ à 6000€
- yolette : de 8 000€ à 12 000 €
- skiff compétition: de 4 000€ à 7 000€
- double de compétition : de 6 000 à 12 000€
- huit compétition : de 20 000€ à 30 000€

L'autonomie

- En canoë, canoë double ou bateaux collectifs est acquise avec l'**aviron d'argent**,
- En deux de couple, est acquise avec l'**aviron d'argent**,
- En skiff nécessite l'**aviron d'or**,
- En bateaux collectifs (yolette, quatre, huit) suppose que tous les rameurs soient en possession de l'**aviron d'argent**, sauf si un moniteur est dans le bateau.

Pour les rameurs mineurs et confirmés, une autorisation parentale est demandée en complément.

Les équipages ne remplissant pas les conditions de l'autonomie, comme indiqué ci-dessus, doivent choisir une séance encadrée et rester à vue de l'encadrant.